

Date de dépôt : 18 novembre 2008

Rapport

de la Commission de pétitions chargée d'étudier la pétition concernant la dédicace d'un arbre dans le Parc des Bastions à la mémoire de Marie Goegg-Pouchoulin (1826-1899)

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1675, déposée en date du 8 octobre 2008, a été étudiée par la Commission des pétitions lors de sa séance du 3 novembre 2008.

L'audition des pétitionnaires ainsi que les débats ont été présidés par M. Roger Golay, vice président de la commission

M. Christophe Vuilleumier a rédigé le procès-verbal de cette séance; nous le remercions pour ces notes de qualité.

Audition de M^{me} Sabine Laurens, historienne et de M^{me} Gertrud Arnold Taha, plasticienne

Madame Laurens et Madame Arnold Taha appartiennent à une association qui a produit un spectacle dans le parc des Bastions l'été dernier (Mémoire d'un parc, paroles de femmes). Ce spectacle retraçait la vie de quatre femmes dont les parcours ont croisé celui de certains des hommes représentés sur les bustes en bronze du parc. Une des quatre femmes, peu connue au XIX^e siècle, répond au nom de Marie Goegg-Pouchoulin (1826-1899). Celle-ci, de par ses actions, a permis d'ouvrir aux femmes les portes de l'Académie, laquelle allait devenir l'université. Elle a fait l'objet de plusieurs publications.

A la conclusion de la représentation, il était demandé au public de s'investir dans la reconnaissance de cette femme en participant à une

démarche qui était de signer la présente pétition. C'est ainsi qu'est née la demande de créer une œuvre en souvenir de cette femme.

M^{me} Lorens informe que le parc des Bastions, lieu très fréquenté, n'abrite que des bustes d'hommes célèbres. Compte tenu que le type d'œuvres d'art du XIX^e siècle, en particulier les bustes figuratifs, n'ont plus cours de nos jours, il a été imaginé de planter, à titre d'œuvre, un platane. A ses côtés serait posée une plaquette en dur permettant d'assurer une trace écrite pérenne. L'idée étant que si l'arbre venait à périr, il serait remplacé par un nouvel arbre. M^{me} Arnold déclare ensuite que l'arbre envisagé pour cette œuvre ne mourra pas du jour au lendemain.

Les pétitionnaires ne craignent pas qu'il puisse y avoir discrimination entre les bustes en bronze pour les hommes et un arbre pour une femme. Elles préfèrent associer une femme à un arbre en vie ou à l'arbre de la vie plutôt qu'à un buste en bronze.

M^{me} Lorens rappelle qu'il existe une petite particularité sur l'un des bustes du parc : en face du mur des Bastions, une inscription est apposée sur le buste de MM. de Candolle et Boissier au sujet de M^{me} Marie Dompierre qui a participé à l'escalade du Mont-Blanc, mais cela n'est pas souvent rapporté.

Les pétitionnaires estimaient que cette question relevait du Grand Conseil et n'ont pas déposé leur pétition auprès de la Ville de Genève.

Mme Arnold distribue une plaquette concernant M^{me} Marie Goegg-Pouchoulin (voir annexe).

Le critère du choix de M^{me} Marie Goegg-Pouchoulin n'est pas tant l'importance qu'elle pouvait avoir parmi les femmes historiquement importantes de son époque, mais bien plutôt le rôle prépondérant qu'elle a joué dans l'accessibilité des femmes à l'université. Ce qui fut une petite révolution à l'époque. Son nom a été retenu car il est en lien avec l'université; il en est de même pour tous les hommes représentés dans le parc.

En vue de la commémoration du 450^e anniversaire de l'université en 2009, l'association a déposé un projet auprès du rectorat. Malheureusement, il n'a pas pu être retenu car une autre démarche avait déjà été proposée et choisie. M^{me} Arnold signale que l'association poursuit un travail en lien avec l'université afin de concrétiser un projet ayant comme sujet Marie Goegg-Pouchoulin.

Les auditionnées imaginent bien que ce processus d'attribution de place précise et honorifique dans le parc relève de procédures particulières, mais elles ne les connaissent pas.

Discussion

La commission débat sur la meilleure suite à donner à cette pétition afin qu'elle trouve une réponse satisfaisante le plus rapidement possible.

D'autres auditions de commissions ad-hoc ou de personnalités seraient nécessaires si la Commission des pétitions voulait traiter le fond de la question, ce qu'elle n'a pas la compétence de faire. Cela induirait des distorsions entre les limites des champs de compétences communales et cantonales.

Un député trouve difficile de se prononcer sur cette femme du XIX^e siècle dont l'existence ne lui était pas connue avant cette séance,

Un autre député met en doute la légitimité de vouloir placer autant de bustes de femme que de bustes d'hommes dans les Bastions car cela ne tiendrait pas compte de la réalité historique et du contexte du XIX^e siècle, époque à laquelle la société était masculine.

Une députée estime nécessaire de revoir dans le détail les arguments visant à honorer cette femme.

Deux orientations complémentaires possibles émergent dans la commission : soit la renvoyer au Conseil administratif de la Ville de Genève avec copie au rectorat de l'université, soit en plus de cette démarche, renvoyer cette pétition également au Conseil d'Etat.

La Commission des pétitions du Grand Conseil a la compétence d'envoyer cette pétition à la Ville de Genève selon l'article 172 du Grand Conseil, lequel spécifie qu'il est possible de renvoyer une pétition à une autorité compétente.

Un commissaire indique que si cette pétition est envoyée uniquement au Conseil d'Etat, le projet ne verra jamais le jour.

Les commissaires désirant envoyer cette pétition au Conseil d'Etat invoquent le fait qu'elle concerne également l'université, institution avec laquelle les pétitionnaires sont en lien. Comme la question de la place de la femme dans la société est présente en filigrane dans cette pétition, elle concerne l'Etat de Genève en ce sens qu'elle est une démarche similaire à celle consistant à nommer un collègue.

M. Golay, vice-président de la commission, passe alors au vote du renvoi de la P 1675 au Conseil d'Etat :

En faveur : 4 (3 S, 1 Ve)

Non : 9 (3 L, 2 PDC, 2 R, 1 MCG, 1 UDC)

Abstention : 1 (1 Ve)

M. Golay passe ensuite au vote du renvoi de la pétition 1675 au Conseil administratif de la Ville de Genève, avec copie au recteur de l'université :

En faveur : 14 (3 S, 2 Ve, 3 L, 2 PDC, 2 R, 1 MCG, 1 UDC) – à unanimité

Pétition (1675)

concernant la dédicace d'un arbre dans le Parc des Bastions à la mémoire de Marie Goegg-Pouchoulin (1826-1899)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous constatons l'absence de femmes dans le Parc des Bastions, parmi les nombreux bustes et monuments commémoratifs. Selon la tradition artistique, seules quelques allégories et muses sont présentes.

Cette absence est en décalage avec les principes de l'égalité et ne respecte pas la contribution des femmes dans l'histoire de Genève. Notre itinéraire "Mémoire(s) d'un parc. Parole aux femmes" illustre en partie cette participation féminine à la vie culturelle et politique de notre ville.

En dédiant des nouveaux lieux à la mémoire de nos ancêtres féminines, nous souhaitons réhabiliter, au cœur de la ville, la représentation des femmes.

Pour améliorer la visibilité et la représentation publique des femmes d'hier, d'aujourd'hui et de demain, nous proposons de dédier le grand platane majestueux qui se trouve près de l'université (buste de Antoine Carteret) à Marie Goegg-Pouchoulin, qui s'est engagée avec zèle pour que les jeunes filles aient accès à l'université et pour que le droit de pétition soit accordé aux femmes. C'est aussi grâce à sa ténacité dans la lutte en faveur de la condition féminine que les femmes jouissent de droits politiques à Genève.

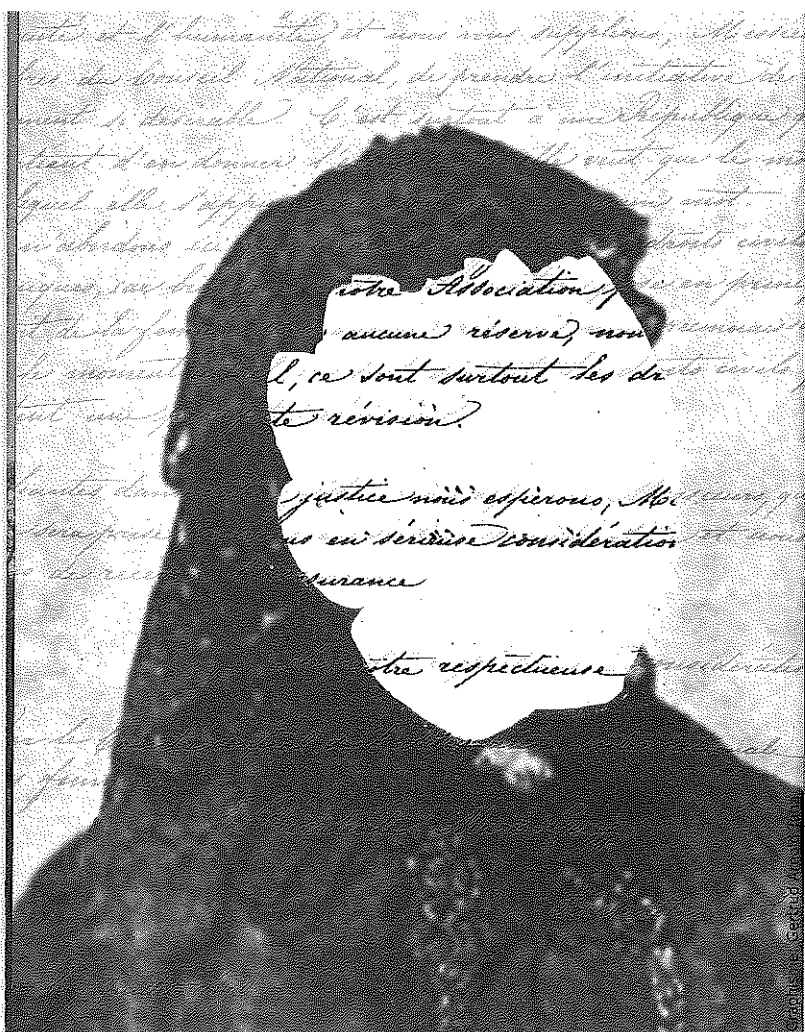
Nous ne voulons pas encombrer davantage l'espace public avec un monument de plus et, par cet acte symbolique, nous entendons valoriser ce qui est vivant et en perpétuel changement. La proposition d'un "monument" commémoratif de ce genre inédit offre l'avantage de tisser des liens entre les humains et la nature, entre le passé et le présent, entre les utilisateurs et l'espace mis à disposition.

Cette pétition devrait amener nos autorités à réfléchir sur un changement en matière de politique commémorative, patrimoniale, dans la perspective de la reconnaissance des femmes dans l'espace public urbain.

Enfin, le temps est venu non seulement d'établir un équilibre entre la représentation des hommes et celle des femmes, mais aussi entre les œuvres de nos ancêtres et celles de nos contemporains. Le platane, « installation » naturelle, subtile et vivante dédié à une femme bien réelle, propose un autre regard sur notre histoire et notre société.

C'est pourquoi nous adressons au Grand Conseil du canton de Genève cette pétition demandant de dédier officiellement le grand platane à Marie Goegg-Pouchoulin.

N.B.: 224 signatures
*p.a. Femmes de
Théâtre/Femmes Tour
Rue de la Tannerie 2
1227 Carouge*



MARIE GOEGG-POUCHOULIN (1826-1899)

Marie Goegg-Pouchoulin

est née en 1826 dans une famille horlogère, favorable aux idées socialistes. Elle n'a fréquenté l'école obligatoire que pendant 5 ans. Après un premier mariage arrangé, elle a rencontré celui qui allait devenir en 1849 son deuxième mari, Amand Goegg, réfugié allemand. A ses côtés, elle s'est engagée pendant 25 ans pour l'émancipation des femmes et pour la paix. Autodidacte, elle a pourtant participé en 1868 à la création de la «Ligue internationale pour la paix et la liberté» et rédigé régulièrement des articles pour «Les Etats-Unis d'Europe». Elle a fondé «l'Association internationale des femmes» et «Solidarité». En 1872, avec 30 femmes genevoises, elle a lancé une pétition pour l'admission des jeunes filles à l'Université de Genève qui fut couronnée de succès. Antoine Carteret, alors directeur de l'Instruction publique et favorable à cette pétition, est immortalisé par son buste. Peu avant son décès, en 1899, Marie écrit à ses trois fils: «...mes chers enfants, rappelez-vous que je vous ai tous trois aimés, soutenez-vous réciproquement et puissiez-vous ne jamais connaître tous les soucis matériels et moraux dont j'ai souffert. C'est le dernier souhait de votre mère affectionnée.»

Décor : buste d'Antoine Carteret (1813-1889)